

Mairie de LIEUDIEU
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

EXTRAIT N° 2026-021 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le **mercredi 22 avril 2026 à 19h30**, le Conseil Municipal de la commune de LIEUDIEU dûment convoqué le **15/04/2026**, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. AUFRANC Yves, Maire.

Présents :

MM. AUFRANC Yves –VARSOVIE Rémy– MARGUIER Jean-Pierre - RINALDI Frédéric – ROUX Stéphane
SERRANO Ludovic -

MMES. – BRUSET Aline – MME Christine BOTTERO – FRISARI Laetitia – CARO Emmanuelle – BROIZAT
Emilie

Absents : -

Secrétaire de séance :

**Objet : Mission de classement des archives communales et demande de subvention DRAC
auprès du département de l'Isère.**

Rapporteur : Laetitia FRISARI

Mme Frisari expose au Conseil Municipal que la commune est responsable de la conservation et de la mise en valeur de ses archives, conformément au Code du Patrimoine. Actuellement, le volume d'archives stockées nécessite une intervention professionnelle pour :

1. Procéder au tri et à l'élimination réglementaire (désherbage).
2. Classer les fonds anciens et contemporains selon le cadre de classement en vigueur.
3. Rédiger un inventaire (répertoire numérique) permettant la recherche et la consultation.

Monsieur le Maire précise que la communauté de commune Bièvre Isère propose une mission d'archivage itinérant. Cette mission représente un coût estimé à **2 600€ HT**.

Il est également précisé que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut soutenir financièrement ces opérations de traitement pour un montant accordé pouvant aller de 1 000 à 10 000€

DÉLIBÉRATION : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de traitement et de classement des archives communales.
- **SOLLICITE** l'intervention du service archivage de la communauté de commune Bièvre Isère pour la réalisation de cette mission.
- **SOLLICITE** auprès de la DRAC du conseil général de l'Isère, la subvention la plus élevée possible au titre de l'aide à l'archivage communal.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires (dépenses et recettes) au budget de l'exercice 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et pièces se rapportant à ce dossier (convention CDG, dossier de subvention DRAC, visas d'élimination).

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Maire


Yves AUFRANC

